

REPUBLICQUE FRANCAISE	
Département du BAS-RHIN	Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15	<i>Séance du</i> jeudi 12 décembre 2024
Présents : 12	<i>Date de la convocation :</i> <i>Président de séance :</i> W. DE VREESE
Procurations : 2	Le 3 décembre 2024 <i>Secrétaire de séance :</i> N. CAQUELIN
Absent excusé : 1	

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n° 40/2024

Présents : M. Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, Mme Isabelle GRAFF, M. Denis GUILLEMOIS, M. Daniel KOENIG, Mme Vanessa JACQUES, M. Lucas LETT, Mme Anne MARTIN, Mme Sylvie MEHN, M. Bernard PAULUS, Mme Marie-Josée STROH, M. Pierre THUMANN et M. David WEIL

Procurations : Mme Agathe DE VREESE, procuration faite à M. Wilfrid DE VREESE, Mme Anne SCHIFF dit SARMOIS, procuration faite à M. David WEIL

Absent excusé : M. Daniel KOENIG

Objet : Autorisation de signature d'un compromis et d'un acte de vente au vu de la vente de la Ferme KOPP

M. le Maire rappelle aux conseillers que lors du Conseil Municipal du 7 novembre dernier, évoqué lors d'un point divers, une proposition d'achat avait été enregistrée en Mairie pour la ferme KOPP par les époux WEBER.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette offre d'un montant de 250 000 € - deux cent cinquante mille euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide d'accepter l'offre faite pour un montant de 250 000 € par les époux WEBER.

Autorise M. le Maire à émettre et à signer les documents y afférents tel que le compromis et l'acte de vente.

Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.
Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 12 décembre 2024

La secrétaire de séance
Nathalie CAQUELIN



Le Maire
Wilfrid DE VREESE



Accusé de réception en préfecture
067-216703837-20241212_40-2024-SE
Date de télétransmission: 10/12/2024
Date de réception Préfecture: 13/12/2024